

Comité des Officiers permanents de liaison 01/2021

17 et 18 mai 2021 – visioconférence

Compte-rendu

Session d'ouverture : la session débute à 10h10.

Message d'accueil du Secrétaire général : voir annexe

Message d'ouverture du président du Comité des OPL : voir annexe.

Intervention des OPL : (voir annexes) : Union des Comores, France /Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles.

Session 1 – Adoption du projet d'ordre du jour

- a) **Lecture et adoption de l'ordre du jour :** Le Pdt demande aux OPL leurs éventuels commentaires ou remarques sur le projet d'ordre du jour transmis par le Secrétariat général. **OPL Maurice** remercie le Pdt pour cette opportunité de faire part des propositions et remercie l'OPL Réu pour l'envoi des informations InterReg qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il demande si mention sera faite. **Le SG** propose le rajout du point InterReg à l'ordre du jour dans le Point 4.4 ou en Divers. **Le Pdt** suggère le rajout en Divers car ne fait pas l'objet d'un programme de la COI à proprement dit et demande à l'OPL de Maurice si cela convient. **OPL Maurice** confirme que la fiche avait été communiquée par La Réunion et, de par l'importance de InterReg, propose que l'examen soit fait en début de session 2. **OPL Fr Réu** précise que la fiche préparée par le Conseil régional avait été soumise et souhaiterait qu'elle soit traitée séparément comme un point à part entière.
- b) **Adoption du compte-rendu du 3^e Comité des OPL, décembre 2020 :** après avoir demandé aux représentants s'ils ont des commentaires, **le Pdt** confirme que le compte-rendu est adopté par le Comité.
- c) **Suivi des décisions du 3^e Comité des OPL, décembre 2020 et du 34^e Conseil des ministres**
Le Pdt propose ensuite aux OPL d'intervenir en cas de besoin sur les tableaux soumis. **OPL Maurice** remercie le SG pour le compte-rendu et les tableaux de suivi des décisions soumis qui permettent d'assurer un meilleur suivi des activités du Secrétariat général. À sa demande de recevoir ces tableaux avant la tenue des instances, **le SG** confirme que le maximum sera fait dans ce sens.

Le Pdt propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Session 2 – Programmes sectoriels

Axe stratégique 1 – Pour une Indianocéanie stable et en paix

1.1. Paix, stabilité et gouvernance

CM/MM effectue une présentation de la fiche soumise et explique que la convention de financement a été signée le 3 février suite aux recommandations des dernières instances et de l'accord des EM. Le programme est en cours de démarrage avec un financement de l'AFD de 8 millions d'Euros et concerne, entre autres, l'appui aux processus électoraux, la bonne gouvernance et le renforcement

de la capacité. Il rappelle que les EM ont émis des réserves sur les questions liées au déploiement des missions électorales. L'appel à manifestation d'intérêt est déjà lancé et les Termes de référence sont en cours de finalisation.

OPL Mada indique avoir quelques observations et propositions de reformulations concernant les décisions proposées, notamment en b) ajouter, en matière de coopération diplomatique et de promotion de la paix, de la stabilité et de la gouvernance entre les EM de la COI. Elle rappelle que la COI n'a pas de rôle politique en soi et souhaite qu'elle se limite aux dispositions de l'Accord de Victoria et aux textes de la Déclaration de Moroni.

OPL Com soutient la partie malgache pour une réécriture de cette décision.

OPL Mada poursuit et propose que la décision d) soit supprimée et remplacée par : demande au SG de travailler à la mise en œuvre d'un cadre de coopération signé et mis en place entre le Secrétariat général de la COI et le Secrétariat des NU le 15 juin 2018. Ceci afin que le projet Paix et stabilité financé par l'AFD ne soit pas pénalisé et que la COI prenne aussi en compte les autres accords signés antérieurement.

CM/MM souhaite apporter des clarifications aux observations émises concernant la décision b) et admet que la COI n'a pas de rôle politique à jouer mais les activités prévues par ce projet consistent au renforcement de ce mandat politique pour que la COI puisse jouer pleinement ce rôle. Il informe le Comité des OPL que le Secrétariat général et la Commission travaille en étroite collaboration des NU en vue de la mise en place d'un cadre de mise en œuvre de ce plan d'action.

OPL Mada rappelle la Note Verbale faisant part de l'approbation du projet PSG financé par l'AFD où la partie malagasy avait bien relevé le rôle politique de la COI qui n'existe pas et se réfère au principe de subsidiarité conféré par les textes de l'Union Africaine aux autres organisations régionales. Par conséquent, elle demande le maintien de la décision b).

Le Pdt adopte les décisions proposées et passe au point suivant.

1.2. Dialogue sur les migrations dans l'océan Indien – DiMOI

CM/KD explique que la fiche présentée répond à la demande du dernier COPL en date du 10 décembre 20 et suite à la décision 6 du 34^e Conseil qui a approuvé la mise en place d'un dialogue sur la migration. Une note conceptuelle a été soumise aux pays pour approbation en vue de la tenue d'une réunion. Elle précise que 3 pays n'ont pas émis d'objection sur la proposition faite, un pays a confirmé son accord sur les termes de référence soumis et un pays a émis des réserves sur les objectifs de cette réunion.

Elle explique que le Secrétariat général sollicite une position commune des États membres afin d'avancer sur la décision du Conseil du 6 mars 20. Pour faciliter les échanges, elle rappelle que la base de ce travail est le Consensus de Mahé adopté par le Conseil des ministres dont un des objectifs était d'initier un cadre de consultations et des échanges réguliers d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques sur la migration et autres préoccupations communes telles que la facilitation de la mobilité humaine, la promotion d'une mobilité professionnelle ciblée, la gestion intégrée des frontières et la lutte contre les criminalités transnationales...

La représentante des Comores affirme qu'elle ne peut qu'approuver la décision proposée par le Secrétariat général ainsi que la note conceptuelle révisée. Les conséquences du COVID-19 ont montré la nécessité de renforcer et faciliter les échanges.

OPL Fr/Réu réitère leur rattachement au Consensus de Mahé et aux objectifs rappelés par CM/KD ainsi qu'à l'approche retenue, notamment le dialogue, processus informel. Il est d'avis qu'il est nécessaire de bien préparer la réunion de dialogue. Il demande que soit intégré dans cette première réunion, le contexte post-Covid et les conditions de sortie de cette crise qui a eu un impact majeur sur la circulation des personnes. Il souhaite faire part de quelques remarques sur la note annexée avant d'approuver la fiche soumise.

Le Pdt invite les membres du Comité des OPL à transmettre les remarques et commentaires au CM pour approbation de la note conceptuelle.

OPL Mau soutient la présente initiative et attend la prochaine réunion virtuelle où les autorités compétentes se prononceront car les concertations ont été faites sur la note seulement, notamment les implications financières.

CM/KD remercie les OPL pour les rappels effectués et confirme que cela n'impacte pas sur les décisions soumises, tel que demandé par le Pdt, car le dialogue permettra échanger sur divers sujets de façon informelle.

OPL Mada propose une reformulation du b) : ... finaliser à l'encontre des amendements apportés par les États membres, à l'instar des remarques apportées par la partie française.

Le Pdt demande qu'un délai soit proposé avec l'envoi de la note révisée afin que les États se prononcent par procédure écrite, proposition à laquelle souscrit **OPL Mada**.

Après que **le SG** ait demandé de revenir au Point 1.1, décision d) pour plus de précisions et d'informations, **DP** affirme que la modification de cette décision n'est pas opportune car les questions de souveraineté demeurent, d'autant plus que des négociations préalables avec le bailleur n'ont pas eu lieu.

Le Pdt résume la proposition malgache qui met en avant le cadre de coopération déjà signé en 2018 et demande la mise en œuvre de ce cadre qui convergent vers les activités du programme paix et stabilité. Cela permettrait à la COI de diversifier les partenariats en appui à l'AFD.

OPL Mau affirme comprendre que la fiche 1.1 concerne le projet financé par l'AFD qu'il remercie pour son appui et accueille favorablement les propositions de décisions a), b), c) mais d) requiert une position de l'AFD. Il soutient la décision d) de Madagascar qui demande une collaboration avec le Système des NU afin d'avoir une complémentarité.

OPL Mada précise que l'approche préconisée pour le Comité devait être une approche thématique sur tous les programmes de la COI, d'où la proposition d'insérer la décision d) dans cette fiche.

Le Pdt propose une reformulation qui est acceptée par les EM, notamment la mention de la signature de l'accord avec les Nations Unies en 2018 et l'ajout, par ailleurs, de la décision d) proposée par Mada car les fiches soumises sont thématiques et non par bailleurs. Il propose ensuite au Comité de passer au point suivant.

1.3. Sécurité maritime

CM/RM présente la fiche en soulignant la complexité du programme dont la mise en œuvre a été retardée par la pandémie. Des mesures en vue de donner une nouvelle impulsion au programme

sont étudiées au niveau du Secrétariat et au niveau des États. Il indique que le programme de sécurité au port est en phase de démarrage ainsi qu'une initiative avec l'ONUDC sur la sécurité des câbles.

Il propose deux ajouts aux propositions de décisions notamment au b), le Conseil encourage le pays hôte du CRFIM, Madagascar à procéder à la désignation officielle du directeur selon les recommandations du 2^e COPIL MASE et au l), ajouter « y compris dans le cadre de la nouvelle programmation en cours avec l'UE. »

OPL Sey souhaite faire ressortir que, dans le cadre des relations et des partenariats dans le domaine de la sécurité maritime, le dernier Conseil des ministres de la SADC a approuvé la recommandation du Comité ministériel de l'organe politique, de défense et de sécurité selon laquelle la SADC ne peut pas adhérer au programme MASE mais reste focaliser sur la stratégie intégrée de la sécurité maritime de la SADC. Il ajoute que malgré cette décision, les Seychelles sont d'avis que la COI devrait viser à promouvoir la synergie et la coopération entre la stratégie intégrée de la SADC et le programme MASE. Il maintient que la préservation de la sécurité maritime dans l'océan Indien et la pérennité du programme MASE dépendent de la collaboration et de la cohésion avec d'autres mécanismes régionaux.

OPL Mau propose un ajout pour la décision b) et soutient la décision e) mais propose que le projet soit davantage impliqué dans la pêche illégale. Il rappelle la confidentialité des données VMS MASE et demande qu'un accord soit soumis dans ce sens afin que le CRFIM puisse contribuer au combat contre la pêche illégale. Pour la décision suivante, il précise que les discussions sont en cours avec les ministères et demande d'ajouter à la décision h) que le Japon a accordé 1,5 million de dollars à l'ONUDC. Dès lors que l'intérêt du Japon dans le domaine maritime est bel et bien présent il propose l'ajout d'une décision après h) demande au Secrétariat général de s'approcher de notre observateur à nous soutenir dans le domaine de la sécurité maritime et propose d'ajouter : de soutenir les Seychelles durant sa présidence du *Strategic Planning Steering Group*, du CGPCS, et au SG pour assurer le secrétariat du groupe de Contact. Il exprime son soutien à la décision m) et demande la transmission d'une première ébauche de ce plan.

OPL Mada propose de remplacer à la décision b) par « encourage les États signataires ainsi que les partenaires à soutenir les pays hôtes pour l'opérationnalisation des centres en appui aux engagements pris par ces États hôtes relatifs aux accords de siège ».

Elle se réfère ensuite aux observations de l'OPL Maurice sur la nomination du directeur du CRFO et remercie le CM/RM pour la proposition et y adhère avec une proposition de reformulation : invite le CRFIM à procéder à la désignation du directeur du Centre selon les recommandations du dernier Comité MASE.

Le représentant de l'UE Maurice remercie la COI et les pays de la région pour leur contribution au dossier de sécurité maritime, notamment en termes d'appui technique nécessaire et salue aussi l'effort des pays hôtes pour l'opérationnalisation des deux centres. Leur pérennisation, par le biais des Officiers de liaison et leur maintenance sont primordiaux.

Avant de procéder à une pause proposée par le Pdt, **CM/ RM** informe qu'il n'a pas pu intégrer, dans la fiche soumise, les conclusions de la réunion, concernant l'opérationnalisation et la pollution marine, tenue dans le cadre du COPIL MASE le 5 mai et souhaite faire le lien avec les remarques faites par les parties seychelloises, mauriciennes et malgaches. C'est aussi avec une grande satisfaction que nous avons vu la participation de la Tanzanie, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Somalie qui ont exprimé leur intérêt à travailler dans ce projet.

Concernant le rapport de la réunion de janvier, il sera envoyé après finalisation et dit avoir bien noté toutes les remarques faites par les États membres.

Il ajoute que la coopération avec le Système des Nations Unies est suivie par le siège des NU suite à l'accord signé en 2018.

OPL Mada souhaite apporter un ajout au point f) ... et demande au Secrétariat général d'en définir les modalités en concertation avec les EM.

Le Pdt propose de passer au point suivant avant la pause déjeuner.

1.4. Coopération avec l'IORA

CM / MM présente la fiche d'information soumise qui indique l'état d'avancement des activités de renforcement de la coopération avec l'IORA. Un rapport a été élaboré conjointement et les recommandations issues consistent à l'établissement d'un MOU d'application. Ce projet de Mémo d'entente a été envoyé à l'IORA et la COI reste en attente d'éventuels commentaires pour sa finalisation.

OPL Mau remercie le Secrétariat général pour la transmission du MOU et suggère cependant qu'une consultation au préalable aurait été nécessaire afin d'informer que certains domaines de collaboration ne feraient pas partie de ce MOU, tels que l'environnement et la santé qui ne font pas partie de leur mandat. Il rappelle l'importance de consulter les EM avant d'envoyer le projet à l'IORA.

OPL Réu souhaite remercier les EM pour leur futur soutien à l'adhésion de la France à l'IORA et dont l'une des priorités est la lutte contre la pêche illégale et se dit favorable à un rapprochement entre les deux organisations qui sera renforcée durant la présidence française.

La représentante des Comores souhaite faire ressortir la nécessité de rapprochement avec l'IORA étant donné que la majorité des EM de la COI sont aussi membres de l'IORA et est d'avis que ce rapprochement est nécessaire et partage l'avis de la partie mauricienne afin que ce MOU soit examiné avant son envoi.

Avant de passer au point suivant, **le CM/MM** précise et rassure l'OPL Mau que le SG a pris bonne note des observations et que le premier projet sera envoyé et discuté avec les EM et avec la partie française, notamment leurs priorités sur le rajout du domaine de la pêche illégale dans le MOU.

1.5. Statut d'observateur auprès de la COI

CM/MM présente la fiche soumise pour information. Ce statut a été adopté lors du dernier Conseil des ministres aux Seychelles où les 6 demandes reçues ont été examinées. Cependant le point 2 sur l'obligation financière a fait l'objet d'observations, notamment pour le cas du Système des Nations Unies. Suite à la demande du Comité des OPL, le SG a élaboré un document en vue d'une meilleure option sur la base de la proposition de Madagascar, c'est-à-dire le respect dans un délai raisonnable et l'examen des demandes d'adhésion pour l'application des modalités de ce statut.

La situation actuelle des demandes reçues, le SG n'a reçue aucune demande additionnelle mais certaines décisions restent en attente de réponse telle pour le Kenya ou le Sri Lanka auxquels des précisions ont été demandées.

La représentante des Comores demande les réactions des EM.

OPL Sey fait remarquer, en lien avec la thématique de la sécurité maritime que les observateurs doivent soutenir les actions en cours.

Se référant au cas des Nations Unies évoqué par le CM/MM, l'**OPL Mada** est d'avis qu'il faut revoir le statut afin que les demandes soumises ne soient pas traitées au cas par cas, en termes de modalités ou de contributions des observateurs. Elle affirme qu'il est impossible de statuer sur les nouvelles demandes de statut d'observateur tant que les EM n'ont pas défini de manière claire les dispositions de ce statut. Pour cela, elle propose que le Secrétariat général soumette un projet de statut révisé des observateurs.

La représentante des Comores abonde dans le même sens.

CM/MM affirme prendre note des recommandations de la partie malgache en vue de la proposition d'un nouveau statut des observateurs révisé notamment concernant les obligations financières.

OPL Mada réitère sa proposition pour l'insertion d'une décision dans ce sens.

OPL Mau demande si le Secrétariat général a approché les observateurs pour connaître de quelle manière ils pourront apporter leur contribution et rappelle qu'il avait été demandé au SG d'organiser une rencontre avec les observateurs et partenaires comme cela se faisait dans le passé et demande que ce dialogue soit ravivé.

OPL Mada rappelle que cette préoccupation de Maurice et évoquée par les Seychelles sous-entendaient la rédaction du point 2.6 du statut des observateurs en vue de définir la manière substantielle des contributions des observateurs aux activités de la COI et se référant au projet de décision, propose d'inclure que le texte du projet de statut révisé soit soumis au préalable et pour approbation par le Comité des OPL avant les prochaines instances.

CM/RM informe qu'un dialogue a été entamé avec l'Inde et le Japon pour une meilleure compréhension du fonctionnement et des activités de la COI.

CM/KM souhaite ajouter que la collaboration avec l'OIF se déroule très bien, en synergie et en harmonie. Dans le cadre du projet sur le tourisme durable, l'OIF a consulté la COI pour connaître ses possibilités de contribution à la mise en œuvre de ce projet. L'OIF s'est basée sur la stratégie régionale élaborée par la COI et sur laquelle certaines activités seront fondées.

CM/RM ajoute qu'un dialogue a aussi été entamé avec le coordinateur régional du Système des Nations Unies à Maurice en vue de collaborer avec les différentes agences et programmes des NU qui n'ont pas de mandat régional mais seulement des mandats bilatéraux. Le dialogue a pour but de mettre en place un cadre de coopération régionale entre toutes les agences d'un côté et la COI de l'autre.

OPL Maurice remercie les CM pour ces informations et partage l'idée d'organiser des réunions annuelles avec les observateurs.

OPL Réu affirme être en ligne avec l'OPL Mada concernant le statut des observateurs, notamment l'examen des nouvelles demandes et la participation financière, condition nécessaire. Sur sa demande, **le Pdt** confirme que ce point ne sera pas soumis pour approbation au 35^e Conseil et propose de passer au point suivant.

Axe stratégique 2 – Pour une Indianocéanie mieux intégrée économiquement

2.1. Entrepreneuriat

CM/KD présente la fiche concernant l'entrepreneuriat et la coopération commerciale dans la région. Le projet vise trois résultats principaux : le renforcement des capacités des PME dirigées par les femmes et les jeunes, la mise à disposition de ces entrepreneurs des facilités de crédits et la mise de place de structures pour faciliter les opportunités commerciales entre la région et l'UE.

Depuis novembre 2020, avec la délégation de l'UE à Maurice, la COI s'attèle à relancer les activités et à préparer le dossier en vue du recrutement de l'assistance technique qui doit apporter au Secrétariat général l'appui nécessaire en vue du renforcement des capacités.

Elle rappelle que le projet est mis en œuvre et géré par la délégation UE à Maurice, la COI participe et collabore à la mise en œuvre des activités. La responsabilité fiduciaire et administrative ne revient donc pas au Secrétariat général de la COI.

OPL Mada salue l'engagement de la CM/KD sur ce dossier qui est perçu dans les projets de décisions soumises et demande une reformulation des deux premières décisions.

La représentante des Comores demande l'ajout de « notamment en cette période difficile de redressement post-Covid » et d'une décision e) : souligne l'intérêt de réfléchir dès à présent sur la pérennité du projet pour un impact durable au développement.

OPL Réu approuve les ajouts proposés par les autres délégations et évoque l'importance d'associer Cap Business à ce projet et de chercher des synergies avec cette action. Il souhaite indiquer que le soutien à l'entrepreneuriat sera une des priorités de la future présidence, notamment la création d'un réseau d'entrepreneurs de l'Océan Indien ainsi que d'un incubateur.

Les propositions formulées sont approuvées par **le Pdt** qui propose d'ouvrir un partenariat de manière générale et des termes de référence établis et approuvés par les EM.

OPL Mau demande des précisions sur la mise en œuvre de ce programme et attire l'attention sur le fait qu'aucune demande concernant le PFN n'avait été soumise par le SG.

Le représentant de l'UE Mau (MM) confirme que ce projet est très important pour la région et remercie le comité pour les propositions de décisions. Il tient à rappeler que les lignes de ce projet avaient déjà été arrêtées par les États membres de la COI ainsi que la gestion directe par l'UE.

OPL Mada propose une reformulation de la décision c) en enlevant la mention post-Covid.

CM/KD confirme que le Secrétariat général ne peut agir sur les résultats, les recrutements ou la mise en œuvre qui ne sont pas de notre responsabilité mais tout est du ressort de l'UE. Elle demande que le Comité soit conscient de cette responsabilité limitée.

OPL Mau remercie pour cette clarification. Il rappelle qu'un atelier de validation avait approuvé les activités qui seront mises en œuvre. Or, ce programme ne peut être suivi par le SG. Or les modalités de fonctionnement des précédents projets ne sont plus les mêmes. Et demande les raisons du rôle de la COI.

Reprenant les propos de l'OPL Mau, **le Pdt** fait ressortir l'importance de la question du partenariat et se réfère, notamment à la retraite ministérielle de Moroni qui avait beaucoup insisté sur un dialogue permanent entre les partenaires, les bailleurs de fonds des projets, et les États membres, qui sont les principaux bénéficiaires de ces projets.

Le nouveau **Chef de Coopération à la Délégation de l'UE à Maurice, M. Geza Strammer** réagit sur les modalités de gestion et de mise en œuvre des programmes financés par l'UE et précise que cette mise en œuvre est conjointe, avec un ensemble de processus conjoints, comme elle est clairement indiquée dans la Convention de financement signée par les deux institutions et cite le paragraphe concerné. La vision ne doit pas être différente de celle des modalités précédentes. Il assure qu'il s'agit d'utiliser les compétences de la délégation de l'Union européenne en matière de procédures tout en gardant un mécanisme de décision et de partage d'information le plus complet et le plus opérationnel possible. Il confirme que ce type de mécanisme de mise œuvre fonctionne et a fait ses preuves dans une autre région. Pour cela, un travail est à faire au niveau des échanges des informations, de la mise en commun et du partage décisionnel.

Il affirme être à disposition pour régler les problèmes et insiste sur le contrôle conjoint de ce programme.

SG remercie M. Geza et dit accueillir très favorablement la tenue de réunions sur les modalités et les procédures de mise en œuvre, notamment les recrutements ou autres questions.

À cela, **le représentant de l'UE (MM)** précise et se réfère à l'invitation adressée au SG pour le comité d'évaluation de l'AT Entrepreneuriat qui a reçu une réponse négative. Il souhaite confirmer que ce mécanisme a pour but de soulager la gestion.

DP propose d'organiser des réunions, dans les prochains jours, avec la délégation UE pour résoudre les problèmes soulevés.

Le Pdt est d'avis que des réunions doivent se tenir pour avoir des positions harmonisées pour le bien de la COI et de ses États membres. Il propose de passer à la fiche suivante.

2.2. Pêches

CM/MM résume la fiche soumise en commençant par les projets SwioFish 1 et 2 financés par la Banque Mondiale. Le premier est en phase d'évaluation finale et sa clôture est prévue pour le 30 septembre 2021. La Banque Mondiale a précisé ses indicateurs de satisfaction lors d'une réunion de suivi la semaine passée et certaines activités restent à mettre en œuvre durant cette phase. Il attire l'attention du Comité sur une activité faisant partie des indicateurs, notamment le mécanisme de financement du SwioFish 1 dont le soutien prendra fin en septembre. Or, lors de la dernière réunion du SWIOFC, en mars 2021, il a été confirmé que la contribution des EM sera effective à partir de 2025. Seule Madagascar s'est prononcée en faveur de cette contribution volontaire.

Pour le programme SwioFish 2 et ses 3 composantes, l'appui à la CTOI, la FPAOI et l'AIODIS, les activités sont en cours.

Pour le projet Ecofish financé par l'UE malgré la situation actuelle, une avancée importante a été constatée pour le résultat 1. Pour le résultat 2 relatif au suivi et au contrôle, le projet a contribué à une relance effective de cette activité avec l'organisation de deux patrouilles régionales avec OSIRIS, la relance du VMS est en cours. Les observations émises des EM ont été bien notées en vue de l'organisation des transferts des données.

OPL Réu remercie le CM/MM pour sa présentation et a proposé le tournage d'un film 1, 1.1., 1.2 et 1.5 et demande qu'un dialogue soit établi avec les associations des pêcheurs.

La représentante du Conseil régional de La Réunion confirme que l'articulation FED- FEDER a été mise en place avec le programme Ecofish et propose un rajout au point 3 en précisant la mission avec Osiris en décembre 2020 et un ajout à la proposition de décision d) : demander au SG de poursuivre et de renforcer l'articulation FED-FEDER dans le cadre du programme régional de surveillance des pêches. Elle ajoute aussi que le logo de l'UE ne soit pas oublié dans les actions en lieu avec le FED-FEDER dans les communications de la COI.

GR confirme que la visibilité de l'UE est respectée mais un oubli avait été constaté sur une activité du programme, le responsable de la communication en a pris bonne note.

CM/MM prend note des commentaires sur la réalisation d'une vidéo. Il était prévu avec le SwioFish1 la production d'un film sur les meilleures pratiques, mais le projet est abandonné par manque de temps et la situation actuelle qui ne permet pas les déplacements. Concernant l'appui à la FPAOI, les observations de l'OPL Fr sont prises en compte.

Pour l'articulation FED-FEDER dans la cadre du PRSP, le SG proposera cette recommandation à la prochaine réunion de l'UCR. Il remercie la partie française pour son appui à l'organisation de la patrouille régionale. Par ailleurs, un volet important est prévu dans le résultat 2, notamment l'établissement des contrats de subvention pour les 7 pays éligibles au PRSP. Les activités avancent bien.

Le Pdt confirme l'adoption des décisions proposées et propose de passer au déjeuner avec une reprise à 15h00.

2.3. Sécurité alimentaire

La séance reprend à 15h00 et le Pdt passe la parole au **CM/MM** pour la présentation de la fiche.

Concernant le don FIDA, il affirme que la COI est en mesure de mettre en œuvre, sur les 5 prochains mois, les activités prévues sur la première phase. Les travaux se poursuivent dans le cadre du comité scientifique régional, mais un engagement des EM est demandé afin d'atteindre les objectifs fixés. Il fait ressortir les difficultés concernant la réalisation de la plateforme d'informations. Pour cela, des négociations sont en cours avec Cap Business OI en vue de l'hébergement permanent de la plateforme.

Il poursuit avec la pérennisation de l'URSAN, autre défi à relever et dont le fonctionnement était assuré et pris en charge par le don FIDA, notamment le salaire de l'actuel coordinateur. Après septembre 2021, se posera la question de la pérennité de cette unité.

La collaboration avec la FAO continue en vue de soutenir toutes les activités liées au PRESAN, notamment, les études déjà menées et la FAO a manifesté son souhait de continuer ce soutien pour les études restantes.

Pour le projet 11^e FED directement mis en œuvre par l'UE, il rappelle que la dernière décision du Comité des OPL de 2020 avait demandé d'assurer le suivi de ces activités et informe que suite aux discussions avec les responsables du projet auprès de l'UE, le Secrétariat général est informé de l'évolution du dossier, tel que rappelé par l'OPL Maurice plus tôt.

La FAO a présenté le document multi-bailleurs aux membres du Comité de pilotage et doit être avalisé avant sa mise en œuvre. Qq propositions de reformulation et d'ajouts aux décisions proposées, notamment l'engagement des EM en ce qui concerne la prolongation du PRESAN, des questions techniques qui seront soumises aux instances en vue des actions de plaidoyer et de la pérennisation de l'URSAN.

OPL Fr/Réu remercie le CM pour la présentation et tient à préciser que l'articulation entre le PRESAN et le programme de sécurité alimentaire 11^e FED doit être approfondie en vue de capitaliser les acquis et d'assurer la complémentarité entre les deux programmes. Il sollicite les avis du Secrétariat général et de l'UE sur les moyens qui seront utilisés afin de faire converger les objectifs. Il propose que la représentante du Conseil régional fasse un point sur ce dossier.

La représentante du Conseil régional de La Réunion intervient sur l'articulation entre PRERAD et Interreg et propose de modifications aux propositions de décisions, notamment i) et rajouter f) ... en veillant à la bonne articulation avec le financement FEDER-Interreg.

La représentante des Comores souligne l'importance et remercie les partenaires qui soutiennent la COI.

Suite à la demande de l'**OPL Mada** concernant le point h) sur la mise en œuvre des activités par l'UE ou une collaboration COI/UE, **le Pdt** se réfère au dernier Comité des OPL où l'OPL Maurice

avait intervenu et confirme que la mise en œuvre est assurée par la délégation de l'UE, propos confirmés par le **CM/MM** qui ajoute que l'idéal serait d'y associer le Secrétariat général.

OPL Mada encourage et soutient le SG dans ces actions de mobilisation des bailleurs et souhaite une concertation plus étroite avec les EM. Elle demande des compléments d'information sur la gouvernance de l'actuelle URSAN.

Le Pdt confirme l'ajout de cette proposition à la décision e)

OPL Mau se réfère la décision h) et demande comment le SG, qui n'a pas de responsabilité, pourra honorer ses responsabilités envers les EM.

Concernant le suivi des activités relatives à la sécurité alimentaire, le **CM/MM** répond que le Secrétariat général de la COI n'a pas la compétence, ni les moyens d'assurer le suivi de projets directement gérés par l'Union européenne. L'articulation du projet avec le financement InterReg reste floue par manque de moyens pour le suivi. Il informe que la coordination de l'unité est assurée par un coordonnateur dont le salaire est pris en charge par le don FIDA qui se termine fin septembre 2021.

DP propose qu'une réunion soit convoquée avec les représentants de la délégation UE à Maurice concernant la direction des projets et des éclaircissements sur ce projet.

Le représentant de la délégation UE (**MM**) accueille favorablement la requête de la COI concernant ce projet ainsi que les deux autres. Il affirme que tout sera fait pour faire avancer le projet.

Le Pdt encourage le dialogue entre le Secrétariat Général, l'UE et la Région Réunion sous l'autorité de la présidence entrante et admet que la décision a) doit être reformulée car ne permet pas au Secrétariat Général de répondre à ses engagements afin d'être réaliste sur les attentes des EM vis-à-vis du Secrétariat Général.

Il propose ensuite de passer à la fiche suivante.

2.4. Économie bleue

CM/RM présente la fiche en précisant que le point central est le plan d'action régional qui sera présenté au Conseil pour approbation. La collaboration depuis une dizaine d'années avec UNECA a abouti à la production de ce document (PAREB), élaboré en 2019 après discussions avec les parties prenantes au niveau des EM et validé lors de l'atelier technique en décembre 2019.

La version revue et qui tient compte des différents commentaires reçus sera soumise pour validation par le Conseil. Parallèlement, une cohérence est assurée avec le projet SwioFish2, notamment avec la composante AIODIS qui implique tous les états insulaires africains et de l'océan indien. Ce projet permet la réflexion sur le développement durable et il est important de mentionner les 3 études concernées : la mise en place d'un cadre national et régional pour la promotion de l'économie circulaire, la sensibilisation de la communication en ce qui concerne la pollution marine par les plastiques et l'innovation dans la région. Les activités de validation y relatives seront organisées vers juin en vue de la promotion de l'économie circulaire et en cohérence avec le PAREB. Il ajoute que des experts et parties prenantes sont mis en réseau dans le cadre de ces études, notamment avec les concepteurs du projet ExPLOI.

Il souhaite informer que des discussions sont en cours avec l'OEACP et propose une modification à la décision b) en précisant l'appel aux partenaires de développement y compris dans le cadre de la programmation avec l'UE.

La représentante des Comores propose un agencement sur trois décisions, notamment a) remercie l'UNECA pour son soutien à l'élaboration d'un projet régional pour l'économie, b) soumet au Conseil un plan d'action régional pour l'économie bleue pour approbation.

OPL Fr/Réu affirme que son point de vue sur les avancées de ce projet sont très positives et confirme que l'économie bleue sera l'une des priorités de la future présidence. Il souhaite mettre en avant le projet ExPLOI qui sera bientôt signé, sous financement de l'AFD et du FFEM. Il annonce qu'un programme financé par le MAE « Année de l'économie bleue dans l'océan Indien » à hauteur de 594 000 Euros permettra de soutenir plusieurs projets dont les pays de la COI seront bénéficiaires ainsi que le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique.

OPL Mau demande des détails sur les projets évoqués.

OPL Fr/Réu précise qu'il s'agit d'un financement sur le budget du MAE Fr qui sera délégué dans chacune des ambassades des EM. Ces projets complémentaires concerneront essentiellement des actions de sensibilisation.

OPL Mau remercie l'OPL Fr pour ses précisions et donne son accord sur le principe mais fera parvenir quelques observations par écrit ultérieurement.

Le Pdt propose de passer au point suivant.

2.5. Connectivité régionale

CM//RM présente la fiche sur les trois volets de la connectivité : aérien, maritime et numérique. Pour le premier volet et se référant à une décision précédente, il explique que la situation sanitaire n'a pas permis d'avancer.

Pour le volet maritime, le financement du Japon n'a pu être utilisé et après une négociation, une prolongation a été accordée pour une relance des activités, notamment l'évolution du commerce dans la région sub-saharienne et l'amélioration des nouvelles technologies en vue de son amélioration.

Ensuite la mise en place d'un comité régional comprenant des responsables des EM pour la promotion de l'investissement et des échanges dans la région est prévue. Le recrutement de certaines expertises a été initié

Pour le volet numérique, le câble Metiss est en opération depuis le 5 mars 2021. Le lancement officiel était prévu mais sera fait ultérieurement.

Il propose une décision additionnelle e) de continuer à mobiliser les partenaires pour assurer les moyens en vue d'améliorer ...

OPL Mau remercie le Secrétariat général pour la persévérance dont il a fait preuve pour la concrétisation du programme Metiss qui bénéficie aussi de la participation du secteur privé.

OPL Sey affirme soutenir pleinement l'initiative de connectivité régionale, notamment la connectivité aérienne et propose la création d'un guichet maritime unique régional tout en confirmant l'énorme potentiel en ce qui concerne les bateaux de croisière et de plaisance afin de faciliter l'entrée des voyageurs. Aussi, il propose une décision f) : demande au Secrétariat général de mener une réflexion sur la mise en place d'un guichet unique de réservation pour le transport aérien et maritime entre les EM de l'océan Indien...

OPL Fr / Réu souhaite signaler que Cap Business OI s'est aussi mobilisé sur la connectivité maritime avec plusieurs initiatives soutenues par l'AFD en vue d'appuyer le développement.

Le Pdt partage les points exprimés par les Seychelles et propose une reformulation de la décision f) de prendre note de la proposition des Seychelles.

Avant de passer au point suivant, **l'OPL Mau** demande aussi une reformulation de la décision e).

2.6. Appui à la relance régionale

CM/RM résume la fiche proposée et évoque la collaboration avec Cap Business OI.

Il explique que la COI travaille avec l'Association des Ports de l'OI pour la réactivation des activités de croisière dans la région et propose d'inclure une nouvelle proposition de décision qui concernerait la mobilisation des moyens nécessaires pour la concrétisation du plan régional de travail établi.

La représentante des Comores rappelle que la Chine a soumis une proposition à l'Union africaine pour le lancement d'un programme, avec le soutien des pays développés, pour la reconstruction post-Covid.

Et demande des reformulations des décisions a), e) et f) prend note de la proposition comorienne sur la nécessité d'un plaidoyer en faveur des Petits États insulaires dans le cadre de l'initiative chinoise d'une relance économique des pays de l'Union africaine.

OPL Mada réagit sur la proposition comorienne pour une cause régionale plutôt qu'une initiative chinoise et souhaite plus d'informations sur Cap Business OI en matière de partenariat à établir tout en se référant à la décision b).

OPL Fr revient à la décision a) concernant les TdR qui sont mentionnés et semblent trop spécifiques dans l'amendement proposé par la représentante des Comores et se référant à la décision f) marque son accord avec la remarque de Mada pour globaliser l'initiative et le plaidoyer de l'ensemble des partenaires.

Le Pdt partage les avis concernant la généralisation et rappelle que les partenariats ne devraient pas être effectifs sans concertation avec les États. Il demande de confirmer s'il y a eu approbation préalable des Tdr et fait ressortir que l'approbation lors du précédent comité des OPL portait sur les modalités soumises pour le plan de relance.

CM/RM explique que la collaboration avec Cap Business OI, qui possède les moyens nécessaires, n'est pas encore finalisée, mais une réflexion est en cours pour une relance économique régionale. Il précise qu'aucun partenariat, ni accord n'a été signé jusqu'à maintenant. Il ajoute que le cahier des charges (ou termes de références) est synthétisé dans la fiche qui indique les quatre principaux points.

Les parties prenantes doivent être définies par les EM. Pour le projet Chine/UA, le SG n'a pas été avisé de ce partenariat et est d'avis que la même formule peut être appliquée pour d'autres projets, notamment, une organisation de concertation des États insulaires africains avec l'Union africaine.

Le Pdt précise que les EM restent à l'écoute de toutes les propositions de partenariat car les EM sont les bénéficiaires *in fine* de ces partenariats et souhaitent être impliqués avant leur mise en œuvre. Il ajoute que les EM ne sont pas contre la collaboration avec Cap Business mais que les TdR concernant quelque étude soit soumis au préalable aux EM.

Après les précisions du **CM/RM** qui affirme qu'aucune négociation n'a été conclue, ni plan ou projet de collaboration, avec Cap Business OI, **le Pdt** demande de reformuler la décision a).

Comores précise que cette initiative est prise par la partie chinoise en collaboration avec l'Union africaine et se situe dans le cadre de la relance post-Covid. Elle sollicite les autres partenaires à

soutenir les actions de relance et à faire le plaidoyer en faveur des petits états insulaires et propose un nouvel agencement de la décision en ce sens.

OPL Mada demande des précisions concernant la décision c) et informe que Madagascar a aussi été contacté par la partie chinoise, mais que le document soumis n'a pas encore été validé par les pays de l'UA et les autres pays ne sont pas encore consultés.

OPL Mau reconnaît que tous sont tributaires du secteur privé en matière de relance de l'économie. Il souhaite plus de communication entre le Secrétariat général et les EM car, en ce qui concerne la collaboration avec l'AFD, ils sont informés par la fiche seulement. L'expertise mentionnée dans la fiche n'a pas encore contacté les EM pour connaître leurs attentes en matière de relance. Ainsi, il dit constater que les bonnes choses sont faites de façons isolées et souhaite que les EM soient impliqués au début du processus.

CM/RM souhaite informer que le recrutement de l'expertise n'est pas encore fait, la procédure a été initiée seulement.

Avec l'accord du comité, **le Pdt** propose de passer à la fiche suivante.

2.7. Programmation COI-UE 2021-2027

CM/RM présente la fiche en résumant l'historique. Il précise que la COI n'a plus d'allocation financière dans le cadre de cette programmation Post Cotonou mais d'une allocation dictée par un cadre de partenariat entre l'UE et l'Afrique. Les différentes réunions initiées sont restées au stade de dialogue. Suite à une réunion au mois de mars, une note a été élaborée et soumise à l'UE il est proposé d'initier une programmation sur la base du mandat reçu.

Le Secrétariat propose une réunion à Addis et à Bruxelles pour formaliser ce dialogue par le biais des ambassadeurs, avec un travail qui continue avec les ambassades avoisinantes, notamment la SADC et le COMESA.

La représentante des Comores demande d'ajouter dans l'avant dernier paragraphe de la fiche tel: le SG propose que les EM sensibilisent leurs ambassadeurs pour mener une action en faveur des EM de la COI.

OPL Mada souhaite plus d'éclaircissements sur la fiche et les décisions proposées. Depuis Abidjan, les ambassadeurs avaient mis en exergue cette axe comme prioritaire et demande davantage d'explications, tels les principes de subsidiarité ou les références à une concertation entre les ambassadeurs...

OPL Mau remercie le SG pour l'élaboration de cette fiche et explique que la COI ne disposant plus d'enveloppe UE, est tributaire de l'UA. Seuls quatre des EM sont membres de l'UA, il dit important de s'associer au Cap Vert, à la Guinée Bissau ou à Sao Tomé afin de porter plus haut le plaidoyer.

Il ajoute le soutien de la partie mauricienne à la proposition d'engager le corps diplomatique en vue d'une meilleure considération des spécificités insulaires.

OPL Mada précise qu'elle souhaite plus de détails sur le mandat et le rôle de la COI dans ce plaidoyer.

Le Pdt confirme que les réponses ont été apportées notamment lors de l'intervention de la représentante des Comores, bien que les questions soient très pertinentes. Il s'agit d'un processus déjà engagé des EM avec leurs ambassadeurs.

OPL Fr fait ressortir son souci quant au plaidoyer de la COI car chaque pays porte son plaidoyer national.

Le Pdt explique que les EM de la COI se situent dans le cadre du bloc Afrique, donc pas de plaidoyer spécifique à la COI mais par le biais des pays de l'Afrique.

Le représentant de l'UE/ MM rappelle l'importance d'être concret et d'aboutir aux résultats fixés lors des différents plaidoyers. À cela, son collègue **GS** ajoute que la COI a sur certains domaines une valeur ajoutée, telle l'économie bleue ou la sécurité maritime.

OPL Mau partage son inquiétude concernant les appuis qui pourraient être apportés par l'UA. Il soutient cette fiche afin que l'UE et l'UA puissent apporter un soutien à la cause des EM de la COI.

Le Pdt qualifie cette intervention de pertinente et interroge sur le plaidoyer que pourra faire la présidence en exercice dans les foras internationaux et la faisabilité de ce projet. Cependant aucune enveloppe budgétaire n'est dédiée dans ce sens.

OPL Mada affirme ne pas comprendre le rôle que la COI souhaite jouer dans la fiche et les décisions soumises.

Le représentant de l'UE / GS affirme que toutes les délégations ont toujours associé la COI et les REC dans les processus de négociations.

DP explique que la DUE avait sollicité la préparation d'une programmation 2021-2027 en vue d'une coopération nouvelle entre la COI et l'UE portant sur l'agenda du FED. Dans l'esprit de cette nouvelle ère de coopération et tout en tenant compte de la valeur ajoutée des acquis de la COI de 35 ans d'existence afin de contribuer davantage dans le développement durable, la COI a préparé, en concertation avec l'UE et tenant compte des décisions des Conseils une programmation en 5 points. Ces points ont été pris en compte par l'UE lors de la réunion du 27 avril qui a confirmé que les spécificités des petits États insulaires qui ne figuraient pas dans leur programmation seraient pris en compte. C'est pourquoi la COI sollicite l'appui des EM afin de porter le flambeau en vue de défendre les intérêts des petits États insulaires.

La PIR est en complémentarité avec les actions et les plans nationaux que l'UE va décider de financer les projets ayant une valeur ajoutée.

CM/RM demande si le Comité des OPL souhaite que la COI continue à bénéficier des financements de l'UE qui a déjà engagé des discussions pour des programmes nationaux ou des programmes pan-africains. Cette fiche propose une méthodologie pour avancer et négocier des fonds additionnels pour les projets futurs. Si la décision c) est enlevée, il est compris que la COI ne discutera pas avec l'UE, la COI n'aura pas de mandat pour négocier les futurs projets régionaux, notamment maritime, alimentaire ou économie bleue.

Le Pdt précise que le partenariat avec l'UE n'est pas remis en cause, mais le rôle de la COI dans cet exercice doit être précisé.

OPL Mada regrette que cette explication n'ait pas été donnée dans la fiche qui est maintenant très claire.

OPL Fr / Réu est aussi d'avis que ces explications de **CM/ RM et DP** sont très claires.

Le Pdt procède à la revue des projets de décisions avant de clôturer la première séance du Comité des OPL à 17h50. Il remercie de la participation et compte sur la présence de tous, le lendemain à la même heure. Une passation symbolique sera organisée entre les présidents.

2.8 Projets InterReg

La séance reprend à 10h20 avec une requête de la **représentante des Comores** qui souhaite un temps additionnel pour analyser la fiche transmise. Ainsi, avec l'accord des membres du Comité, la fiche sera traitée dans l'après-midi et **le Pdt** donne la parole au Secrétariat général pour le point suivant.

Axe stratégique 3 – Pour une Indianocéanie à l'environnement préservé

3.1. Réduction des risques de catastrophes

CM/KD résume la fiche présentée et présente les activités en cours dans le cadre des projets liés aux risques de catastrophes. Elle informe que la Convention de financement PIROI est signée avec l'UE et le travail est effectué avec leur collaboration.

OPL Fr/Réu se dit très favorable aux initiatives prises par la COI dans ce secteur et indique que c'est une des thématiques sur lesquelles la présidence mettra l'accent. Plusieurs événements seront organisés avec la Croix Rouge et la PIROI va développer un nouveau centre d'innovation, de formation et d'expertise sur la région et sera lancé dans les prochains mois. Il conçoit que cette thématique a des facettes multiples et concerne aussi bien les cyclones, les inondations, différents risques touchant la région. Il affirme attendre avec intérêt des précisions sur les activités et fait ressortir que divers financements vont se croiser sur ce programme, gestion directe et gestion indirecte, l'UE ou InterReg et passe la parole à la représentante du Conseil régional pour de précisions sur le dossier InterReg.

La représentante du Conseil Régional CK rappelle qu'au Conseil de 2018, la décision 12, point d) a été faite. En 2021, la concrétisation de son financement par l'UE a été faite. La PIROI bénéficie aussi de financements FEDER-InterReg depuis 14 ans et bénéficiera de l'InterReg VI sur un plan de gestion de risques pour la zone. D'où la création d'un Master de gestion de risques qui sera fait en coopération avec l'Université de la Réunion. Elle explique aussi qu'un seul opérateur bénéficie, pour un même type d'action, des fonds de trois types différents, la gestion directe, la gestion indirecte via la COI et la gestion partagée croisée via le programme InterReg.

Elle demande de compléter la fiche avec l'articulation InterReg qui apparaissait auparavant, notamment PIROI bénéficie aussi du programme InterReg V et probablement VI. Elle propose une décision d) demande au SG de mettre en place un groupe de suivi pour tous les projets bénéficiant de financements croisés.

Suite à la demande **du Pdt** pour plus de détails quant au suivi et à la gestion relatifs aux propositions, **l'OPL Fr** propose de traiter cette question au point InterReg.

OPL Mada suggère quelques amendements, entre autres enlever « bonne » à la décision a) et de reformuler la décision c).

DP propose « demande au SG de veiller à la bonne exécution du projet » et la **CM/KD** d'ajouter conformément aux besoins des pays.

Le Pdt propose de passer au point suivant.

3.2. Adaptation et résilience au changement climatique

CM/GB résume la fiche qui reprend l'ensemble de toutes les actions de la COI par rapport au CC, des projets en cours ou en phase de démarrage ou dont les conventions de financement sont en cours de signature. Certains éléments ont été mis à jour, entre autres, une réunion avec les parties prenantes du projet Hydromet en partenariat avec l'AFD a été organisée en février. Des explications additionnelles sont aussi attendues par les pays concernant l'accréditation au Fonds Vert. Le projet BRIO est dans sa dernière année et terminera en septembre.

OPL Fr/Réu remercie et félicite la CM/GB pour ce programme extrêmement riche et important. Il dit attacher une grande importance à la finalisation du processus d'accréditation de la COI au Fonds Vert et rappelle aux EM de faire parvenir très rapidement leur lettre d'engagement.

OPL Mau remercie le SG d'avoir impliqué les EM dès le début et avant le démarrage du projet Hydromet et regrette que les spécifications requises par Maurice ne correspondent pas à ce qui est proposé. Il souhaite savoir pour la décision b) si l'accord de partenariat concerne le programme SwiocoF ou Hydromet.

La représentante des Comores partage le même avis que Maurice et sollicite la correction du document portant mention des Seychelles comme porteur et hébergeur au lieu des Comores, comme déjà convenu et validé par les pays.

OPL Mada remercie la CM/ GB pour la fiche très fournie et demande de reformuler la décision a) avec plus de précisions et ajouter en concertation avec les parties prenantes nationales.

Concernant le partenariat avec Météo France, la **CM/GB** précise qu'elle a accompagné la COI pendant plusieurs années notamment pour les programmes liés à la météorologie. La COI ne disposant d'experts dans ce domaine s'est appuyé sur Météo France dans cette action de recherche de partenariat.

À la demande de l'**OPL Mau** pour une meilleure implication des services météorologiques dans la mise en œuvre et le suivi du projet Hydrojet, la **CM/GB** répond que les implications consistent en une personne en appui au Point Focal, le Comité de pilotage ...

OPL Mau rappelle que la demande de Maurice n'a pas été prise en considération.

CM/GB précise que beaucoup d'échanges ont été effectués durant deux ans et la problématique des radars ne relève pas de la COI mais du Comité GCF qui comprend des experts techniques dans ce domaine et qui a décidé des choix des radars. Dans le cas d'une demande de puissance plus forte, le coût de financement change et la contribution devra augmenter. Le projet ne pourra pas démarrer tant que les lettres d'engagement n'auront pas été reçues et l'AFD ne pourra aller de l'avant avec la signature avec le GCF.

OPL Mau remercie la CM et reconnaît que le SG assiste les pays et les décisions sont prises au niveau des bailleurs, il insiste sur le fait que les bailleurs doivent prendre en compte les requêtes des pays et les programmes à la hauteur des espérances des États et non pas imposer leurs choix.

Le Pdt remercie pour les explications et propose de passer au point suivant.

3.3. Biodiversité

CM/GB précise que la fiche n'a pas connu de grands changements mais donne les informations sur l'état d'avancement de tous les projets.

Après que l'**OPL Mada** ait demandé de reformuler les décisions b) et c) en précisant l'approche auprès des bailleurs et les modalités de coopération, la **CM/GB** explique que les opportunités offertes, notamment dans le cadre de l'Union africaine et le Secrétariat des ACP, sont les initiatives qui sont mises en œuvre par les bailleurs et la valeur ajoutée de la COI pour les États insulaires.

Avant de passer à la fiche suivante, l'**OPL Mada** remercie pour ces précisions et suggère d'insérer la notion de concertation permanente avec les parties prenantes au niveau national.

3.4. Gestion et réduction des déchets

CM/GB informe que la fiche présente l'ensemble des actions de la COI et les autres projets menés dans les autres DI ayant un lien avec la gestion des déchets en général. Le projet concerne ici la lutte contre la pollution plastique, la CF sera signée avec l'AFD avec un complément de financement du FFEM et le secteur privé a exprimé son souhait d'accompagner la COI dans cette démarche. Le projet de CF a été soumis aux EM pour examen et leur accord est attendu pour sa signature.

Elle évoque aussi les partenariats avec les institutions de recherche.

OPL Fr/Réu signale son soutien aux projets de décisions et son souhait que la signature de la CF soit faite dans les prochaines semaines.

La représentante du Conseil Régional CK informe des possibilités de financement des actions de ce projet sur Interreg VI.

La représentante des Comores confirme l'importance de cette thématique et demande de tenir compte du nouveau type de déchets que sont les masques portés en ces temps. Elle demande la modification de la décision d).

OPL Mau remercie le Secrétariat général d'avoir associé les EM durant les consultations et pour la transmission de la CF. Il souhaite un document sur les activités / actions mises en œuvre avec les détails des financements et les composantes. Il propose un ajout à la proposition de décision « sans implication financière ».

La représentante de l'OPL Mada propose une reformulation de la décision b) telle « réitérer leur soutien au Secrétariat général... »

CM/GB propose de se référer à la présentation de CM/RM sur l'AIODIS / Soufis 2.

Avant de passer au point suivant, **la représentante de l'OPL Mada** demande de remplacer « pour la mise œuvre des axes... » à la décision b).

Axe stratégique 4 – Pour le développement humain de l'Soufis

4.1. Plan de riposte à la Covid-19 et soutien au réseau SEGA-One Health

DP explique la fiche qui fait état des livraisons des matériels et équipements dans les pays durant les dernières semaines. Il informe que le Secrétariat général apporte aussi son appui dans le cadre de la fièvre aphteuse à Rodrigues ou la fièvre du Rift à Madagascar par le biais de vaccins. Des contrats de prestations avec les laboratoires sont en cours d'établissement en vue d'accéder à des plateformes de diagnostics avancés, tels les séquençages, ou à la mise en réseau et la création de partenariats, notamment avec le CHU de La Réunion ou l'Institut Pasteur de Madagascar.

Il rappelle la signature en décembre dernier de la CF avec l'AFD pour un partenariat sous financement de l'UE, le RSIE4 dont certains recrutements sont en cours, tel l'AAF ou l'AT Recherche.

Il explique que parallèlement, un rapprochement avec le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies de l'UA est recherché pour le partage des données.

Des conventions sont en cours de finalisation dans le cadre des partenariats avec d'autres instituts et seront soumis aux EM très bientôt.

OPL Mada remercie pour la présentation de la fiche et la réception des équipements par le ministère de la Santé publique pour laquelle une cérémonie a été organisée vendredi. Cependant elle demande la reformulation des décisions avec plus de détails et informations dans la fiche sur l'approche UVS relative à la santé animale et la fièvre de la Vallée du Rift à Mada avec les responsables nationaux.

La représentante des Comores remercie le SG pour cette fiche qui présente les efforts effectués dans la lutte contre la Covid et propose un ajout en décision a) renouvelle ses remerciements à la présidence comorienne pour son impulsion dans la lutte contre la Covid-19.... Et remercie l'AFD et l'UE et le SG.

L'ajout proposé par les Comores est soutenu par **l'OPL Fr/Réu** qui salue aussi la réactivité du Secrétariat général et l'ensemble des partenaires ainsi que l'expertise pour défendre le bien public qu'est la santé. Il demande les prochaines échéances concernant le projet RSIE, sachant que des comités de pilotage sont tenus régulièrement et souhaite une réunion technique rapide pour faire le point sur la mise en œuvre des actions et les nouvelles initiatives.

OPL Mada fait remarquer que des précisions doivent être apportées à la décision f), concernant les acquis de l'UVS et le réseau RSIE considéré comme un exemple à valoriser au niveau continental.

Après les remerciements de **l'OPL Mau** à l'AFD et à l'UE pour leur soutien financier, le **Pdt du Comité** propose de passer à la fiche suivante.

4.2. Culture

GR effectue la présentation de la fiche soumise en résumant les différentes activités en cours, notamment les procédures pour les prochains recrutements, en particulier dans le cadre du projet pour le développement des industries culturelles et créatives. Il procède à un état des lieux de la collaboration avec l'Iconothèque historique de l'océan Indien, la 3^e édition du Prix Indianocéanie ou le concours de vidéos e-Pop. Il ajoute que les consultations continuent pour la tournée de l'exposition « Nous et les autres » dans la région.

À la demande de commentaires du **Pdt du Comité**, **l'OPL Fr/Réu** remercie pour les renseignements clairs et complets et se félicite des avancées dans le domaine culturel de la région et de l'avancée positive des activités liées à l'ICC, pour l'exposition. Il tient à signaler qu'une réunion des équipes pédagogiques est prévue avec les Archives départementales de La Réunion en vue de formations/médiations des futurs bénéficiaires.

OPL Mada accueille favorablement toutes les actions en vue de l'avancée des activités culturelles dans la région et demande davantage de détails à la décision d) avant d'avancer sur cet appel à propositions, principalement pour les parties prenantes nationales.

GR propose ainsi de modifier la décision « prend note de l'opportunité de ... »

La représentante des Comores remercie le SG et demande de rajouter à la décision c) « en concertation avec les États membres » tout en partageant l'avis de l'OPL de Madagascar sur leur prise de connaissance préalable et à la décision f) « tout en remerciant l'AFD ... ».

En ce qui concerne l'alinéa b), **l'OPL Mau** fait ressortir qu'à la suite de l'atelier de validation de l'étude de faisabilité et aux concertations avec les autorités concernées, le dossier a pu avancer.

GR demande de retransmettre les propositions d'activités partagées précédemment et dit prendre note des informations transmises qui seront prises en compte dans les TdR. Il explique que les panneaux sont de dimensions génériques et émaneront de Paris.

Constatant qu'il n'y a pas de remarques additionnelles, **le Pdt** propose de passer à la fiche suivante.

4.3. Coopération universitaire et recherche

SG prend la suite en attendant le remplacement de la CM sur ce dossier. Les deux premiers points concernent deux accords, l'un avec l'IRD et l'autre avec le CIRAD. Les dossiers de ce point sont perçus et conçus transversalement. Les trois points suivants concernent la coopération avec l'AUF, une convention avec l'Université de La Réunion et un programme de mobilité ERASMUS OI.

Il explique que l'accord-cadre CIRAD signé en 2014 arrive à terme fin juin 21 et propose son renouvellement pour assurer les programmes menés sur cette plateforme avec deux enjeux majeurs, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire. Un des points consiste à envisager des réseaux thématiques, dont l'agriculture avec des travaux liés au DI 4, notamment le dérèglement climatique observé et à venir, la préservation de la biodiversité, la conservation des ressources et la possibilité des professionnels de bénéficier de cette hydrométéorologie.

Il précise que la coopération avec l'IRD inclut le programme ExPloi, le développement durable, la santé, la culture scientifique et des instruments de suivi, telles les bases de données comme le Grand Observatoire de l'océan Indien qui permet de capitaliser sur l'ensemble des travaux menés dans le cadre de cette coopération en vue de projets futurs.

Le SG affirme que ce travail partenarial a pour objet la mutualisation des données produites par les programmes de la COI à l'aide de cette plateforme et résume les différents partenariats.

Le Pdt laisse la parole pour des commentaires éventuels.

OPL Fr/Réu remercie le SG pour son intervention et dit son soutien au rapprochement entre la COI et l'Université de La Réunion qui pourrait être matérialisé par un accord de partenariat. Dans le cadre de la présidence française, un projet de mobilité universitaire sera présenté aux EM et qui s'appuierait sur les initiatives déjà existantes et qui mettrait en avant les enjeux majeurs de la COI, notamment la formation des jeunes, le renforcement de la coopération et l'approfondissement du sentiment régional, le rayonnement de l'histoire ou la mobilité au sein des EM. Il indique le souhait de la présidence que ce programme soit co-construit avec les universités de la région pour offrir des cursus de qualité et des formations dans tous les territoires. L'idée de donner un mandat clair à la COI est aussi mis en avant en vue de reconstruire sur les initiatives locales existantes.

Avant de terminer il propose le rajout d'une nouvelle décision e) « encourage le SG à héberger un projet de soutien de mobilité universitaire qui pourrait prendre la forme d'un fonds de facilitation ».

La représentante du Conseil Régional CK demande le rajout de l'articulation avec InterReg dans le cadre de PRERAD au niveau de la fiche et dans la partie consacrée au G2OI. Elle propose une décision e) dans ce sens.

La représentante des Comores fait remarquer qu'au vu de la nature des décisions proposées dans cette fiche, celle-ci ne soit pas soumise au Conseil.

OPL Mau est du même avis que les Comores car il a constaté que deux formulations avaient été utilisées, il faut faire la différence entre les fiches qui seront présentées au Conseil et celles qui ne le seront pas. Ne pouvant pas solliciter l'accord du Conseil pour la validation du consortium choisi, dans le cadre du G2OI, il propose l'organisation d'un atelier de validation et souhaite être informé de ce genre de collaboration et demande le rajout à la décision e) « ... et d'étendre cette collaboration aux autres universités et institutions de recherche de la région. »

OPL Fr/Réu demande de confirmer si cette fiche reste au niveau des OPL et ne passera pas au Conseil car le domaine étant nouveau, il le trouve adapté au mandat.

OPL Mau soutient la proposition de l'OPL Fr/Réu pour que la fiche soit présentée au Conseil une rencontre a été faite avec l'Ambassadrice de France à Maurice qui a détaillé les activités qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

La représentante des Comores affirme ne pas avoir d'inconvénient pour le passage au Conseil des ministres afin qu'ils soient informés et prennent une décision.

SG répond à l'OPL Fr/Réu en confirmant que les contacts avec l'ensemble des universités de recherche de la région sont prévus à l'agenda dans le cadre de ce projet. Un premier contact avait été pris avec Maurice, il est prévu de contacter l'Université de Madagascar par la suite. Concernant le point f), il propos « et en tenant compte des initiatives régionales existantes ». Un groupe de travail doit être mis en place assez rapidement avec le FED-FEDER InterReg afin de confirmer les activités.

OPL Fr/Réu confirme son accord pour la reformulation de la décision.

Après que l'**OPL Mau** ait indiqué son souhait de reformuler la décision g) « encourage le Secrétariat général à mettre en place un fonds dédié ... », l'**OPL Mada** suggère que le SG mène une réflexion sur la mise en place d'un fonds régional dédié à la mobilité des universités.

Le Pdt conclut ainsi sur la fiche et propose la pause déjeuner.

La séance reprend à 14h30 avec la présentation de la fiche 2.8 InterReg

La représentante du Conseil Régional CK effectue une présentation de la fiche soumise en détaillant les activités et projets.

OPL Mau remercie la Région Réunion pour la soumission de la fiche et soutient les décisions b) et d).

La représentante des Comores remercie pour la présentation de la fiche et fait la remarque qu'au regard des lois internationales et en tenant compte des raisons politiques et diplomatiques et indique que la partie comorienne souhaite que Mayotte n'apparaisse ni dans la fiche, ni dans les projets ou partenariats que nous prévoyons de mettre en place et compte sur la compréhension de tous.

OPL Mada souhaite reprendre les projets de décisions, notamment d) une réunion conjointe des Points focaux InterReg et des OPL et ne voit pas la nécessité de la décision a).

SG demande si l'articulation au niveau des relations bilatérales avec les États mais pas avec la COI et la fiche intitulée avec la COI et le contenu concerne les pays et chacun est souverain des relations.

OPL Mau rappelle qu'une fiche avait été demandée pour information sur les activités de InterReg 2014-2020 avec une indication du soutien apporté pour chaque projet, or les activités 2021-2027 y sont présentées. Une indication des différentes articulations est souhaitable.

Le Pdt propose la modification des décisions : prend note des informations fournies par la délégation française sur l'InterReg et demande à la délégation française de prendre l'attache du Secrétariat général pour réfléchir sur les modalités des différentes coopérations.

DP fait remarquer que la présentation effectuée laisse entrevoir un projet bilatéral InterReg-COI avec des points focaux d'un côté et des petits projets InterReg dans chacun des EM.

OPL Fr affirme son accord sur la démarche proposée par le Pdt.

OPL Mada affirme ne pas comprendre la démarche car la présentation de cette fiche devait être faite au niveau du Secrétariat général par la CM comme précédemment.

Le Pdt cède la parole au Secrétariat Général pour la fiche suivante.

Session 3 – Administration et finances

5.1. Inéligibilités

VC présente la fiche. Le montant total reste le même mais la décomposition a changé. La fraude de 2015 a diminué et est passé à 118 588.60 Euros et les inéligibles de 458 932.40 Euros concernent les projets depuis 2011. Il informe que la dette est compensée, car des montants sont déduits des avances des projets en cours, notamment INCA pour les anciens ou nouveaux projets. Il se réfère aux décisions proposées et explique les propositions faites.

OPL Mada souhaite commenter sur le projet de décision b) de soumettre le rapport final présentant....

OPL Mau informe que le ministère des Finances a demandé d'ajouter au b) ainsi que les actions disciplinaires ou autres envisagées contre toute personne responsable des dossiers concernés.

Le Pdt propose de passer au point suivant.

5.2. Point de situation sur le Règlement Intérieur (RI)

Le responsable du programme INCA présente la fiche qui vient en application au dernier Conseil des ministres. INCA a accompagné le SG à revisiter un ensemble de documents de politiques et de procédures. Concernant le Règlement intérieur, une série d'ateliers ont eu lieu par la suite jusqu'en 2020. Une première mouture du RI a été partagé au mois de février. Dans cet exercice, 2 dimensions sont prises en compte, une orientation venant des EM et une 2^e avec des orientations internes et 3^e des mesures de bonnes pratiques dans le cadre de la modernisation pour satisfaire des approches résultats. Des propositions de Maurice, de Madagascar et des Comores ont été reçues et le SG a été informé de la prise en compte de toutes les recommandations des EM et que le document intégrerait aussi des thématiques importantes.

L'interactivité de ces résultats ont mené à l'élaboration du PDS qui est un instrument très important.

L'OPL, représentant des Comores remercie pour la soumission de cette fiche, les orientations stratégiques fixées par la retraite ministérielle et consacrée au Conseil, les bonnes pratiques aux normes internationales et l'accréditation aux 9 piliers de l'UE. Il dit avoir noté que les remarques envoyées par les EM pourraient constituer un blocage dans l'accréditation aux 9 piliers. Il propose un tableau à trois dimensions avec les 9 piliers et leurs enjeux + les commentaires des EM + les commentaires/ réflexions sur les blocages qui conduirait à la consolidation d'un document qui pourrait être présenté aux EM.

Le Pdt demande aux EM de réagir et précise que la SADC et le COMESA a passé les 9 piliers sans avoir à remettre en cause les textes fondateurs ou à réviser leurs documents de règlement intérieur.

SG intervient pour informer que les préoccupations rejoignent celles du Pdt et fait ressortir qu'une matrice avait été envoyée aux OPL.

Le responsable du programme INCA confirme qu'un document technique, répondant aux sollicitations, avait été communiqué aux EM. Pour le COMESA, la révision sera faite bientôt. Il confirme que l'accréditation est très exigeante car pratiquement aucune organisation, au niveau européen, à part l'AFD est accréditée aux 9 piliers. La CEDEAO l'avait reçue mais lui a été retirée.

À la demande **du Pdt** de fournir un tableau en 3 dimensions : quels contenus, quels enjeux et quels impacts mais pas les articles qui ont été supprimés, pour montrer les blocages, **le responsable du programme INCA** propose une synthèse des requis des accréditations des 9 piliers.

OPL Mada soutient la proposition faite par le Pdt sur la démarche à suivre pour argumenter les obstacles aux 9 piliers et souhaite que cette réunion se tienne dans les plus brefs délais et en connaître l'objet avant la ratification de l'Accord de Victoria révisé.

Le Pdt précise que les Comores ont déjà ratifié l'Accord de Victoria révisé et demande de prendre en considération les commentaires émanant des EM et sur la base du document consolidé produit, expliquer lors d'un atelier, les blocages aux 9 piliers. Il confirme l'approbation des décisions proposées avant de passer au point suivant.

5.3. Comité d'audit

NR effectue un résumé de la fiche présentée.

OPL Mau remercie le résumé et indique que le rapport du pdt du comité d'audit a permis de prendre connaissance des outils, cependant le représentant a informé que les documents ont été reçus hier et la fiche validée n'a pas pris en compte les observations faites.

Le Pdt propose de passer la parole au président du comité d'audit présent à ce comité.

Le Pdt du Comité d'audit effectue son allocution et explique que les documents sont en cours de finalisation et seront soumis aux EM pour approbation.

OPL Maurice remercie pour les documents et rapport présentés et propose des amendements aux décisions b) à p) qui reprendraient les recommandations du rapport.

NR explique que les propositions faites reprennent toutes les décisions des précédents comités des OPL depuis 2017 pendant le mandat du Président du comité d'audit sortant.

Le président du Comité d'audit rappelle que le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 et 2020 n'a pas encore été soumis.

OPL Mada demande le retrait de la décision b) et des explications sur la décision d).

VC indique qu'il faut ajouter : la mise en application ou la mise œuvre des recommandations du comité d'audit.

Le Pdt propose de passer au point suivant suite à l'accord des membres du comité sur les nouvelles reformulations.

Session 4 – Projet d’ordre du jour du 35^e Conseil des ministres de la COI

Élaboration et adoption du projet d’ordre du jour du 35^e Conseil des ministres

Le Pdt invite les EM à commenter la proposition soumise.

OPL Fr/Réunion demande les liens de connexion et les détails des travaux du Conseil des ministres, organisation thématique ou autre.

Le Pdt explique que seules les fiches validées lors du Comité des OPL seront envoyées au Conseil des ministres.

GR précise les détails logistiques prévus pour le Conseil, entre autres, l’envoi des liens de connexion sera effectué le lendemain matin et la passation symbolique entre la présidence sortante et la présidence entrante.

Arrivés aux termes des travaux, **le Pdt** propose de passer à la session de clôture du Comité.

Le Pdt procède à son allocution pour la passation de la présidence du Comité des OPL.

OPL Fr/Réunion effectue son allocution.

L’OPL des Comores propose au SG de prononcer un mot.

ANNEXES

Participants :

1. **M. Abdillah IMAM, Président en exercice du Comité des OPL, OPL des Comores (Pdt)**
2. Ambassadeur Rahimat Said Abdoulfatah, Inspectrice des Affaires étrangères, Comores
3. *M. Abdoulanziz Mdziani, Assistant de l'OPL des Comores*
4. **M. Laurent AMAR, Conseiller diplomatique du Préfet de la Réunion et OPL France/Réunion**
5. Mme Virginie ABEL, Conseillère diplomatique adjointe et OPL France/Réunion adjointe
6. Madame Corrine KEE-SOON, Directrice Générale Adjointe, Chargée de mission DGS Coopération Relations Internationales Responsable du pôle animation INTERREG -
7. **Mme Alice N'DIAYE, Directeur général des Affaires politiques et OPL de Madagascar**
8. Mme Harimbolamalala ANDRIANANTOANDRO, Chef du Service COI-IORA et OPL de Madagascar adjoint
9. **M. Devendra Kumar BEDACEE, OPL de Maurice**
10. **M. Ian MADELEINE, Directeur, Division des Affaires régionales, OPL des Seychelles adjoint**
11. **M. Vêlayoudom MARIMOUTOU, Secrétaire général de la COI (SG)**
12. M. Dev PHOKEER, Directeur (DP)
13. Mme Koulthoum DJAMADAR, Chargée de mission DI 1
14. M. Raj MOHABEER, Chargé de mission DI 2
15. M. Marc MAMINIAINA, Chargé de mission DI 3
16. Mme Gina BONNE, Chargée de mission DI 4
17. M. Vicky CUSHMAJEE, Responsable du Service administratif et financier (SAF)
18. M. Gilles RIBOUET, Responsable de l'Unité communication
19. M. Gérard GOUGES, Responsable des Ressources humaines (RH)
20. M. Innocent MIADA, Responsable du Service marchés et contrats (SMC)
21. M. Nirina RAZAFINTSALAMA, Auditeur interne

Présents :

22. Mme Shirley LAW, Secrétaire de direction
23. M. Bryan CHUNG KAI TO, Coordonnateur
24. M. Prakash MAHADOOA, technicien informatique

Observateurs :

M. Massimiliano MESSI, Chef de Coopération, UE
M. Geza STRAMMER, Chef de Coopération, UE
Mme Sadna NISTAR, AFD

Comité des Officiers permanents de liaison 01/2021
Discours de bienvenue du Secrétaire général, Prof. Vêlayoudom Marimoutou
17 mai 2021

Madame et Messieurs les Officiers permanents de liaison,
Chers collègues,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour la réunion du comité des Officiers permanents de liaison préparatoire au 35^{ème} Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien qui se tiendra jeudi.

L'ordre du jour des travaux est assez conséquent aussi je ne serai pas long.

Le contexte régional reste globalement tendu par des rebonds de la pandémie de Covid-19 et ses différents variants, et la limitation des déplacements qui nous oblige à une rencontre en distanciel plutôt que réunis à Moroni ; croyez-bien que nous le regrettons tous.

Une des conséquences immédiates de la pandémie a été le ralentissement de certaines activités. Il n'empêche que le Secrétariat général et les partenaires au développement ont su faire preuve de réactivité et d'adaptabilité pour avancer au mieux dans nos activités.

Les dossiers qui sont soumis à votre appréciation en vue d'une soumission au Conseil des ministres témoignent des avancées et aussi des opportunités qui se présentent pour notre coopération régionale.

En termes d'avancées, je souhaite notamment souligner le lancement programmé de nouvelles activités dont le projet Paix, stabilité et gouvernance avec l'Agence française de développement, le projet de Réduction des risques de catastrophe avec l'Union européenne ou encore Hydromet avec un financement global annoncé de 71 millions de dollars du Fonds vert pour le climat, de l'AFD et de l'UE. Ces nouveaux projets s'inscrivent dans la droite ligne de la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI en ce sens qu'ils participent au renforcement du rôle politique de la COI et à l'affirmation de sa contribution à la résilience de notre région qui reste vulnérable à la multiplicité des chocs externes, c'est-à-dire climatique et environnemental, sanitaire ou encore économique.

Parmi les autres avancées que nous soumettons à votre attention, je tiens à mentionner l'installation et la mise en opération du câble METISS qui est une authentique infrastructure de développement ; la sélection en cours de nouvelles assistances techniques, notamment pour le projet de résilience côtière ; la finalisation du Plan d'action régional sur l'économie bleue mis à jour, à la demande de la présidence comorienne du Conseil, pour tenir compte de l'impact socioéconomique de la pandémie de Covid-19 et participer ainsi à la relance ; ou encore la mise en œuvre du Plan de riposte contre la Covid qui a permis de soutenir les efforts nationaux de prévention, de surveillance, d'intervention et de prise en charge.

Je parlais aussi d'opportunités et elles sont nombreuses. Penser la reprise socioéconomique est l'occasion de faire preuve d'imagination et de construire des actions de fond, durables et inclusives. Je pense notamment à l'éducation, à la recherche et à la culture. Ce sont des secteurs importants, des secteurs dans lesquels des actions concertées peuvent agir comme leviers de croissance, d'épanouissement et de résilience. Plusieurs partenariats et activités avec des instituts de recherche et des universités, vous sont proposés. Je pense également à l'opportunité d'une collaboration renforcée avec Cap Business océan Indien qui, d'une union des chambres de commerce et d'industrie s'est muée en une véritable plateforme fédérant le secteur privé régional : ce dialogue public-privé doit être au cœur de notre appui à la relance demandé par nos États membres.

Les activités thématiques de la COI sont nombreuses et variées. Mais elles sont surtout intriquées. Tout est lié, interdépendant, connexe. C'est pourquoi j'ai décidé de revoir l'attribution des portefeuilles thématiques entre les chargés de mission pour forcer les synergies et développer des effets de liaison vertueux. Cela oblige à repenser la manière de fonctionner en phase avec les actions de modernisation des procédures, des contrôles et des modes de gestion internes. À la clé, ce sera une COI plus forte et aussi une COI plus attractive et plus à même d'accéder à des financements importants auprès de la communauté internationale des bailleurs.

Madame et Messieurs les OPL,

Il y a bien sûr beaucoup d'autres sujets que j'aurais souhaité évoquer en entame de nos travaux, comme la nouvelle configuration de la coopération de l'Europe avec l'Afrique, les grands rendez-vous mondiaux pour la Biodiversité et le Climat auxquels participeront nos États, ou encore les défis de la sécurité alimentaire et de la santé, qui malgré nos actions, restent des enjeux majeurs qui nécessitent de nouveaux appuis des partenaires et, plus encore, des investissements directs de la part des États membres. Cette capacité d'engagement des États dans les activités de la COI ou dans les structures liées à ces activités, comme l'unité régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle ou l'unité de veille sanitaire, conditionne dès maintenant l'engagement des partenaires au développement.

Nous aurons l'occasion d'en discuter plus en détail lors de l'examen des fiches.

Un dernier mot pour vous remercier, Madame et Messieurs les OPL, de votre disponibilité malgré les délais courts. Merci au président du Comité des Officiers permanents de liaison pour son implication et sa vigilance tout au long de la présidence comorienne du Conseil des ministres. Merci enfin à mes collaborateurs du Secrétariat général qui, malgré les périodes de confinement et autres aléas, ont su garder le cap fixé par nos États membres.

Je nous souhaite à toutes et tous de fructueux travaux pour préparer au mieux le 35^{ème} Conseil des ministres de la COI.